

## Plan d'action pour la filière automobile annoncé par le Premier ministre le 29/11/2006

ACTION	AVANCEMENT
Réduire les délais de paiement	<p><b>FAIT</b></p> <p>Sous l'égide de François Loos, les acteurs de la filière ont signé le 23 janvier un accord qui permettra d'améliorer de plus de un milliard d'euros la trésorerie des PME de la filière.</p> <p>Situation actuelle : paiement à 90 jours fin de mois dans toute la filière, soit 105 jours nets.</p> <p>Après l'accord :</p> <p>1/ Pour toutes les entreprises, les délais de paiement dans la filière automobile sont réduits, à compter du 1er septembre 2007, par un paiement ramené à 90 jours nets au plus, ce qui correspond à une réduction de 15 jours en moyenne. Sont également prévus des versements d'acomptes pour certaines prestations (moules et outillages) et un paiement à 30 jours pour certains frais d'études.</p> <p>2/ Par ailleurs, les entreprises clientes de la filière réalisant plus de 300 millions d'euros de chiffre d'affaires, accorderont une réduction des délais de paiement de 45 jours (au lieu de 15), aux fournisseurs réalisant moins de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires (moins 30 jours à compter du 1er septembre 2007, puis moins 45 jours à compter du 1er septembre 2008.). Cette réduction de délais permet d'aboutir pour ces entreprises à un délai de 60 jours nets, en ligne avec les meilleures pratiques européennes.</p>
Accroître l'effort de R&D en faveur de la filière : 250M€ sur 2006 - 2007	<p><b>FAIT EN 2006 - EN COURS POUR 2007</b></p> <p>Le soutien à la R&amp;D dans le secteur a dépassé 120M€ en 2006, grâce au démarrage des pôles de compétitivité et à l'aide accordée par l'AII au programme industriel de développement d'un véhicule hybride diesel.</p> <p>Début 2007, l'AII a décidé de soutenir un deuxième projet dans le secteur (Low CO2 Motion), toujours dans le domaine de la diminution de la consommation d'énergie et porté par l'équipementier Valeo, pour un montant d'aide de 61,5M€.</p> <p>Le dépouillement des dossiers présentés à l'appel à projets pôles de compétitivité fait apparaître des demandes de financement à hauteur de 42M€.</p> <p>A l'issue de la phase d'instruction les décisions prises seront communiquées fin mars.</p>
Doublé le plafond du crédit d'impôt recherche	<p><b>FAIT</b></p> <p>La loi de finances rectificative pour 2006 porte le plafond du CIR à 16M€ contre 8M€ en 2005.</p>
Développer un programme de formation en faveur des salariés	<p><b>EN COURS</b></p> <p>Gérard Larcher met en œuvre un programme de formation des salariés doté de 150 millions d'euros sur trois ans ce plan vise à accompagner 20.000 salariés du secteur automobile</p>